

FORMATION 2024

PROGRAMME DÉTAILLÉ



ANALYSE FINANCIÈRE

Élaborer le budget d'un établissement social et médico-social

Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'établissement
- Responsables comptables
- Trésoriers

Prérequis

Connaissances de base de la comptabilité (savoir lire un bilan et un compte de résultat)

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande.

La contractualisation et la dynamique de budgets pluriannuels ne s'impose pas à tous les établissements. Dans un contexte général de restriction financière, il est nécessaire de savoir présenter les besoins essentiels des établissements et mettant en avant le projet de l'établissement.



Objectifs et compétences visés

- Connaître la réglementation applicable au secteur social et médico-social
- Connaître les particularités comptables
- Établir un budget en conformité avec la réglementation
- Établir le budget d'investissement



Contenu de la formation

1. Définition et enjeux du budget

- Les parties prenantes
- Définitions
- L'objectif du budget
- Les enjeux et associatifs
- La convergence tarifaire

2. La procédure budgétaire

- La réglementation applicable
- Le calendrier budgétaire
- Les principes budgétaires
- La procédure contradictoire
- La détermination du tarif

3. Les particularités comptables

- La détermination et l'affectation du résultat
- Les provisions réglementées
- Les crédits non reconductibles
- Le bilan d'établissement
- Les comptes de liaison

4. Établissement du budget

- Les documents à communiquer
- L'activité
- Les budgets de fonctionnement
- Les budgets d'investissement
- Le rapport d'orientation budgétaire
- Les indicateurs
- Les contrôles de la conformité